

REFERENCE: SCA/2/17 (12)

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daesh), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit:

Le **8 avril 2017**, l'entrée ci-après a été radiée de la Liste des personnes et entités visées par les sanctions contre l'EIL (Daesh) et Al-Qaida. Les mesures de gel des avoirs, d'interdiction de voyager et d'embargo sur les armes énoncées au paragraphe 2 de la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité et adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ne s'appliquent donc plus à cette entrée.

#### A. Personne

**QDi.180 Nom:** 1: KHADAFI 2: ABUBAKAR 3: JANJALANI 4: n.d.

**Titre:** n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 3 mars 1975 **Lieu de naissance:** Isabela, Basilan, Philippines **Pseudonyme fiable:** a) Khadafy Janjalani b) Khaddafy Abubakar Janjalani c) Abu Muktar **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Philippines **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 22 déc. 2004 ( modifications 23 févr. 2009 ) **Renseignements divers:** Serait décédé en 2006. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 29 juill. 2010. la Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5950659> [click here](#)

Les noms des personnes et entités radiées de la Liste des sanctions contre l'EIL (Da'esh) et Al-Qaida en application d'une décision du Comité sont publiés à la rubrique Communiqués de presse du site Web du Comité:

<https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/press-releases>

Pour obtenir une version actualisée de la Liste des individus et entités associés à l'EIL (Daesh) et Al-Qaida, faisant l'objet des sanctions, les États Membres sont encouragés à consulter régulièrement le site Web à l'adresse suivante :

[https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list). Cette est disponible en format HTML, PDF et XML et est actualisée régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la liste des sanctions contre l'EIL (Daesh) et Al-Qaida. Une version mise à jour de la Liste récapitulative est disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daesh) et Al-Qaida aux États, organisations régionales et sous-régionales par courrier électronique peu après les avoir affichées sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer toute information nouvelle ou actualisée à ce sujet au secrétariat par courrier électronique à l'adresse suivante : SC-1267-Committee@un.org; télécopie : +1 212 963 1300). Le Comité encourage tous les États à permettre de procéder aux mises à jour à partir d'un courrier électronique, image écran ou affichage sur le Web.

Le 8 avril 2017